



Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Directeur général/ secrétaire-trésorier de la susdite municipalité et ce en vertu de l'article 956 du Code municipal, qu'il y aura une session spéciale du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2020 sera adopté.

Cette session spéciale sera tenue le lundi 16 décembre 2019, à 19h00 à la salle Burbidge du Centre multiculturel de Messines.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Vérification du quorum;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020.
3. Adoption par résolution du règlement numéro 2020-362 « Règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception ».
4. Adoption par résolution du règlement numéro 2020-363 « Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2020 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables ».
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget de la municipalité de Messines, pour l'année 2018.

Donné à Messines, ce 2^e jour de décembre 2019.

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-trésorier